



Procès Verbal de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Lez jeudi 4 décembre, 14h30 à Valréas

Collège des Collectivités Territoriales (24)

Organisme	Titulaire	Présent	Excusé	A reçu pouvoir de
Commune de Valréas, Président de la CLE	M. Patrick ADRIEN	X		Yves LEVEQUE
Conseil Régional PACA	M. Jean AILLAUD			
Conseil Régional RA	Mme Patricia PICARD		X	
Conseil Départemental 84	M. Anthony ZILIO		X	
Conseil Départemental 26	M. David BOUVIER	X		
SIER Rhône Aygues Ouvèze	M. Patrice ESCOFFIER	X		
SMBVL	M. William AUGUSTE	X		
SIEA RIVAVI	M. Jean UGHETTO			
Synd. Mixte Baronnie Prov.	Mme Rosy FERRIGNO	X		
Synd. Mixte du SCOT Rhône Provence Baronnie	M. Yves LEVEQUE		X	
CC Drôme Sud Provence	M. Patrice ESCOFFIER	X		
CC Enclave des Papes-Pays de Grignan	M. Pierre André VALAYER	X		
CC Rhône Lez Provence	M. Jean-Yves MARECHAL	X		Anthony ZILIO
CC de Dieulefit Bourdeaux	M. Franck MUCKE			
CC des Baronnie en Drome Provençales	M. Olivier SALIN	X		
Communes de Grillon, Richerenches et Visan	M. Jean-Marie GROSSET			
Communes de Mondragon, Mornas et Lagarde-Paréol	M. Bruna ROMANINI	X		
Commune de Bollène	M. André BERBIGUIER			
Communes de Vinsobres et Venterol	M. Claude SOMAGLINO			
Communes de Bouchet, La Baume Transit, Tulette	Mme Nathalie GORDILLO	X		
Communes de St Pantaléon les Vignes, Rousset les Vignes, Montbrison sur Lez, Le Pègue et Taulignan	M. le Maire de Taulignan ou son représentant			
Communes de Montjoux, Vesc,	M. Jérôme ROUX		X	

Teyssières et Roche St Secret Béconne				
Communes de Rochegude, Tulette et Suze la Rousse	M. Remy PARRIER			
Communes de Colonzelle, Grignan, Chamaret et Montségur sur Lauzon	M. Yves FEYDY		X	
Collège des représentants de l'Etat (9)				
Préfète coordonnatrice de bassin	M. le représentant		X	
DDT 26	M. Jonathan KESSLER	X		DDPP26 et ARS26
DDT 84	M. le Directeur			
DREAL PACA	Mme la Directrice		X	
DDPP de la Drôme	M. Le Directeur		X	
ARS Drôme	M. Le Directeur		X	
ARS Vaucluse	M. Le Directeur		X	
Office Français pour la Biodiversité	Mme la Directrice		X	
Agence de l'eau RMC	Mme Cécile SANGUINEDE	X		Préfète coordonnatrice de bassin et ARS 84
Collège des usagers (13)				
Chambre agriculture 84	M. Jordan CHARRANSOL			
Chambre agriculture 26	Mme Sandrine ROUSSIN	X		
CCi de Vaucluse	M. Pascal LOUBEYRE			
Comité départ. de Tourisme de la Drôme	M. David LAMARE			
FDPPAM 26	M. Olivier BOUCHET			
FDPPAM 84	M. Serge SULMON	X		
FRAPNA Drôme	M. Lionel JACOB	X		
FNE Vaucluse	M. Patrick FAURE	X		André MANITE
Ass. pour la défense des riverains du Lez	M. André MANITE		X	
SID	M. Maryannick GARIN			
OUGC	M. André BERNARD			
CNR	M. David FERRY			
Association UFC Que Choisir	M. le Président			

Autres personnes présentes :

M. Christophe MARCELLINO, Président de la Fédération de pêche de Vaucluse,
M. Saïd ELKHALIFI, Directeur de la Fédération de pêche de Vaucluse,
Mme Nathalie LESAFFRE, Service Rivières, Département de la Drôme.
Mme Claire BERNARD, Chambre d'agriculture de Vaucluse et OUGC,
M. Anthony MUSCAT, Chambre d'agriculture de Vaucluse et OUGC.

M. Patrick ADRIEN ouvre la séance en remerciant les personnes de l'assemblée pour leur présence et énonce l'ordre du jour avec un temps fort particulier que sera le renouvellement de la CLE pour le SAGE du bassin versant du Lez suite au terme des 6 années du premier arrêté interpréfectoral de désignation des membres de la CLE.

Rosy FERIGNO est désignée secrétaire de séance.

POINT 1 : INSTALLATION DE LA NOUVELLE COMMISSION LOCALE DE

Il est précisé que la composition de la nouvelle commission locale de l'eau est identique à la précédente avec 46 membres :

- 24 membres du collège des élus des collectivités territoriales,
- 9 membres du collège des services de l'Etat,
- 13 membres du collège des représentants des usagers.

Les membres de la CLE ainsi que les pouvoirs sont énoncés.

POINT 2 : INSTALLATION DE LA NOUVELLE COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)- **Election du Président :**

M. ADRIEN, après avoir vérifié que personne ne s'oppose au vote à main levée, rappelle que le Président de la CLE est élu au sein et par les membres du collège des élus des collectivités territoriales.

Après un appel à candidature, **M. ADRIEN** se présente pour poursuivre son mandat de Président de la CLE. Il n'y a pas d'autre candidature.

Nombre de membres de la CLE présents ou représentés pouvant prendre part au vote :
13

Nombre de votants : 13

Nom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Patrick ADRIEN	13	Treize

M. Patrick ADRIEN a été proclamé président et a été immédiatement installé.

M. ADRIEN remercie les membres votants.

- **Election des vice-présidents**

M. le Président indique que les Vice-Présidents de la CLE sont élus au sein et par les membres du collège des élus des collectivités territoriales, sont au nombre de quatre et président chacun une commission thématique.

Election du Président de la commission gestion des inondations, restauration physique des cours d'eau et des zones humides

M. le Président, après avoir vérifié que personne ne s'oppose au vote à main levée, fait un appel à candidature : **M. Jean-Yves MARECHAL**, représentant la CCRLP fait acte de candidature. Il n'y a pas d'autre candidat. Il est procédé au vote.

Nombre de membres de la CLE présents ou représentés pouvant prendre part au vote :
13

Nombre de votants : 13

Nom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Jean-Yves MARECHAL	13	Treize

Election du Président de la commission gestion quantitative de la ressource en eau

M. le Président, après avoir vérifié que personne ne s'oppose au vote à main levée, fait un appel à candidature : **M. Olivier SALIN**, représentant la CCBDP fait acte de candidature. Il n'y a pas d'autre candidat. Il est procédé au vote.

Nombre de membres de la CLE présents ou représentés pouvant prendre part au vote :
13

Nombre de votants : 13

Nom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Olivier SALIN	13	Treize

Election du Président de la commission amélioration de la qualité des eaux

M. le Président, après avoir vérifié que personne ne s'oppose au vote à main levée, fait un appel à candidature : **M. Franck MUCK**, représentant la CCDB fait acte de candidature. Il n'y a pas d'autre candidat. Il est procédé au vote.

Nombre de membres de la CLE présents ou représentés pouvant prendre part au vote :
13

Nombre de votants : 13

Nom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Franck MUCK	13	Treize

Election du Président de la commission eau et urbanisme

M. le Président, après avoir vérifié que personne ne s'oppose au vote à main levée, fait un appel à candidature : **M. William AUGUSTE**, représentant la CCDSF fait acte de candidature. Il n'y a pas d'autre candidat. Il est procédé au vote.

Nombre de membres de la CLE présents ou représentés pouvant prendre part au vote :
13

Nombre de votants : 13

Nom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
M. William AUGUSTE	13	Treize

- Elections des membres du Bureau de la CLE

M. le Président indique que les membres du Bureau de la CLE sont élus au sein et par tous les membres de la CLE. Le Bureau est composé de 13 membres avec une répartition proche de la composition de la CLE à savoir : 7 membres du collège des élus, 3 membres du collège des services de l'Etat et 3 membres du collège des usagers.

Son rôle est de préparer les réunions de la CLE et des commissions, d'organiser la communication de la CLE, et il peut recevoir délégation de la CLE pour répondre aux demandes d'avis de la CLE.

Sont membres de droit du Bureau, le président et les 4 vices p
M. MARECHAL, M. SALIN, M. MUCK et M. AUGUSTE.

M. le Président, après avoir vérifié que personne ne s'oppose au vote à main levée et que soit regroupé en un vote unique l'ensemble des membres, il est procédé au vote.

Nombre de membres de la CLE présents ou représentés pouvant prendre part au vote :
24

Nombre de votants : 24

Nom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Bruna ROMANINI	24	Vingt-quatre
M. Yves FEYDY	24	Vingt-quatre
Agence de l'Eau	24	Vingt-quatre
DDT 84	24	Vingt-quatre
Office Français pour la biodiversité	24	Vingt-quatre
Mme Sandrine ROUSSIN	24	Vingt-quatre
M. Olivier BOUCHET	24	Vingt-quatre
M. Lionel JACOB	24	Vingt-quatre

POINT 3 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 1^{ER} JUILLET 2025

M. le Président a rappelé que la CLE s'est réunie le 1^{er} juillet pour approuver le rapport d'activité 2024, de nouvelles règles de fonctionnement de la CLE, la stratégie de communication et la déclaration d'engagement des acteurs à la mise en œuvre du SAGE. Le compte rendu de la CLE du 1^{er} juillet 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

POINT 4 : APPROBATION DU BILAN FINAL DU CONTRAT DE BASSIN VERSANT DU LEZ

Le contrat de bassin versant du Lez s'est déroulé en deux phases :

- une phase 1 d'octobre 2020 à fin 2022 d'un montant estimatif de 20,5 millions d'euros (ce montant comprenait 5 millions d'€ d'actions « PAPI » (protection de Valréas) et certaines estimations de travaux d'assainissement conséquentes),
- une phase 2 (2023-2024) d'un montant prévisionnel de 9,7 millions d'euros (dont une grande partie des montants était des reports de la phase 1).

Au global sur les deux phases, le cumul des actions représentait 21,6 millions d'euros (sans compter les actions PAPI).

Le taux d'engagement des actions du contrat est de 78 % et le taux d'engagement financier est de 66%. A noter que toutes actions structurantes ont été engagées.

Le bilan technique et financier de ce contrat peut donc être considéré comme satisfaisant.

L'appréciation globale et l'adhésion à la démarche ont été évaluées au travers d'un questionnaire en ligne et par un sondage réalisé lors du COPIL du mardi 14 octobre. Elles sont majoritairement bonnes ou très bonnes.

Une nouvelle démarche contractuelle portée par le SMBVL devrait être établie pour la période 2027-2030. L'année 2026 sera consacrée à sa construction avec la question du

périmètre adéquat dans un contexte d'évolutions successives du périmètre de compétence du SMBVL et du renouvellement du bloc communal.

Les différentes démarches possibles dans le cadre du XIIième programme d'intervention de l'Agence de l'eau sont présentées. La plus pertinente semble être un Contrat Eau et Climat.

Cécile SANGUINEDE précise que le contrat eau et climat permettra de retrouver les thématiques déjà présentes dans le contrat de bassin versant (assainissement, eau potable, désimperméabilisation, milieux aquatiques, zone humide, sensibilisation) mais avec une composante plus forte pour l'adaptation au changement climatique. Le lien avec le Plan d'Adaptation de Bassin au Changement Climatique sera ainsi à créer plus fortement.

Christophe MARCELLINO demande s'il existe des actions pour limiter l'imperméabilisation en ne créant pas de parking par exemple.

William AUGUSTE répond que les élus ont bien intégré l'importance du maintien du sol en place et de la désimperméabilisation. Dans sa commune, lors de travaux dans un quartier, la récupération des eaux pluviales par les espaces verts a été intégrée. Les élus repartent des séances de travail du SAGE imprégnés de ces notions.

David BOUVIER ajoute que tous les élus ici présents sont sensibilisés et aujourd'hui il existe beaucoup plus de solutions techniques qu'à une époque aussi.

Un débat s'installe sur le périmètre de la future démarche dans un contexte d'évolution progressive du périmètre du SMBVL.

Pierre André VALAYER indique que les modifications des statuts pourraient être rapidement actées et qu'il est important de pouvoir envisager le contrat sur le territoire élargi du SMBVL. Peut-être qu'un travail en deux étapes peut être envisagé puisque l'on démarrera de zéro sur les nouveaux bassins versants. Pour mobiliser les maires il sera important de travailler avec l'échelon Communauté de communes et d'utiliser les conférences des maires, qui fonctionnent très bien, pour présenter le contrat.

Le rapport bilan final – évaluation du contrat de bassin versant du Lez est approuvé à l'unanimité.

POINT 5 : QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'est posée. Le Président lève la séance.

Mme Rosy FERRIGNO
Représentant le Syndicat mixte des
Baronnies Provençales
Désignée secrétaire de séance,



M. Patrick ADRIEN,
Maire de Valréas,
Président de la CLE du SAGE Lez,

